

CONDITIONS DE LOCATION DU GITE RESERVATION

Pour réserver le gîte :

Merci de nous contacter par email (nous relevons les emails 2 à 3 fois par jour), téléphone (plutôt aux heures des repas, si nous sommes absents, laissez un message sur le répondeur) ou courrier en indiquant :

- * **la période de réservation souhaitée,**
- * **votre nom, adresse et numéro de téléphone,**
- * **la composition de votre famille : le nombre d'adultes, nombre d'enfants,**
- * **la présence éventuelle d'un animal.**

Si le gîte est disponible à cette date, vous recevrez alors par email une confirmation et un contrat de location en deux exemplaires.

Votre **réservation devient effective** dès que vous nous aurez fait parvenir par retour de courrier **les deux contrats signés et des arrhes correspondant à 30 % du montant total de la location.**

A la réception des arrhes et des deux exemplaires du contrat de location, un des deux contrats vous sera renvoyé signé par le propriétaire ainsi qu'une confirmation de réservation et de paiement des arrhes. Nous vous enverrons également un plan du hameau pour que vous trouviez sans aucun souci le gîte. **Le solde est réglé à la remise des clés.**

Si votre séjour débute dans moins de 6 semaines, pour enregistrer votre réservation, nous vous demanderons d'envoyer les arrhes le plus tôt possible.

Si les arrhes et les deux exemplaires du contrat de location ne nous sont pas parvenus dans les 7 jours, la réservation ne pourra pas être maintenue.

ANNULATION :

- * **annulation par le locataire :** Toute annulation est notifiée par lettre recommandée :
 - si l'annulation a lieu au moins 2 mois avant le début du séjour : les arrhes sont reversées intégralement.
 - si l'annulation a lieu moins de 2 mois avant le début du séjour : les arrhes restent acquises au propriétaire. Mais, si pour la même période le gîte était reloué à une tierce personne pour le même prix, les arrhes seraient immédiatement remboursées au locataire qui s'est désisté, sans même que ce dernier n'en fasse la demande. C'est pourquoi, en cas de désistement, il est préférable de nous prévenir au plus tôt. Si nous ne parvenons pas à relouer le gîte, 3 semaines avant le début du séjour, une offre promotionnelle pourra être indiquée sur le site Internet, mais à ce moment là, les arrhes restent acquises à hauteur de la perte subie par le propriétaire. Le reliquat est reversé spontanément au locataire qui s'est désisté.

* **annulation par le propriétaire** : Le propriétaire reverse au locataire le double des sommes versées.

AVANT VOTRE ARRIVEE :

Pendant les vacances d'été, **la location débute le samedi à 16h**. L'arrivée des locataires se fait généralement entre 16h et 18h. Il est possible d'arriver en dehors de ces heures en ayant informé le propriétaire afin de trouver un accord. Merci de prévenir quelques jours à l'avance de l'heure d'arrivée prévue (sauf si vous l'avez déjà indiquée sur le contrat de location et qu'il n'y a pas de changement). Si le locataire ne peut arriver à l'heure convenue, il prévient le propriétaire afin de convenir d'un nouveau rendez-vous. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée convenue avec le propriétaire, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent acquis au propriétaire. En hors saison, il est possible d'arriver à l'heure que vous souhaitez s'il n'y a personne avant vous au gîte, du moment que le propriétaire en est informé.

ASSURANCE :

Le locataire doit être assuré pour tout dommage survenant de son fait. Une **copie de votre attestation de responsabilité civile** vous sera **obligatoirement** demandée à la remise des clés.

A VOTRE ARRIVEE :

Le propriétaire effectue un état des lieux préalable à l'arrivée du locataire et il lui remet en même temps que les clés. Le propriétaire s'engage à délivrer le gîte dans un excellent état locatif et à remédier dès que possible aux dysfonctionnements constatés lors de l'état des lieux d'entrée ou en cours de location. A son arrivée, le locataire vérifie l'inventaire remis par le propriétaire et signale dans les 24 heures de son arrivée tout objet manquant ou détérioré. A sa sortie, l'état des lieux sera effectué et le locataire s'engage à rembourser tout dégât causé par lui. **Un dépôt de garantie de 150€ est à verser à l'arrivée au gîte.**

DURANT LE SEJOUR :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il n'est pas permis de fumer dans la chambre. Les animaux sont bienvenus au gîte sans supplément, mais ils ne sont pas autorisés sur les lits, sur le canapé (pour des raisons d'hygiène) et dans les bordures de fleurs. Le propriétaire est à votre disposition pour toute question concernant le gîte ou toutes autres renseignements durant votre séjour.

AU MOMENT DU DEPART :

Le gîte est libéré à 10h le jour du départ. Un état des lieux sera réalisé et la caution vous sera restituée après inventaire, si aucune dégradation n'a été constatée. L'état des lieux peut être effectué plus tôt si vous le souhaitez (nous contacter). Le ménage est à votre charge. Néanmoins, il est possible de demander l'option ménage pour 30€ (nous contacter). Le gîte doit être remis dans le même état de propreté que celui dans lequel vous l'avez trouvé. S'il n'est pas possible d'effectuer l'état des lieux au moment de votre départ (départ dans la nuit, par exemple), la caution vous sera envoyée par courrier dans un délai maximum d'une semaine. Si le séjour est écourté, il ne pourra pas y avoir de remboursement. En hors saison s'il n'y a pas d'autres locataires qui arrivent au gîte, l'heure de départ peut être plus tardive, du moment qu'elle est convenue entre le locataire et le propriétaire.